ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de la filière professionnelle

Question écrite n° 16785

Texte de la question

M. Jean-Luc Mélenchon interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au sujet du projet de transformation du lycée professionnel dont l'application doit débuter en septembre 2019. Il craint que cette réforme ne revienne à liquider l'acquis que représente cette filière depuis la création du baccalauréat professionnel. Sur le fond, en favorisant l'apprentissage au détriment de la formation professionnelle scolaire, cette réforme consacre le renoncement à une formation à la fois professionnelle et générale de bon niveau. Elle va ainsi réduire drastiquement le nombre des enseignements généraux ainsi que le nombre d'heures qui leurs sont affectées. À titre d'exemple, le français et l'histoire-géographie, qui représentent aujourd'hui 4,5 heures hebdomadaires, n'en représenteront désormais plus que 2,5, voire seulement 1,5 l'année du baccalauréat. La formation professionnelle est réduite à 2 ans alors qu'elle était de 4 ans jusqu'en 2011. Le niveau de qualification garanti par le diplôme du baccalauréat professionnel va donc baisser. Cette réforme propose de subordonner étroitement le parcours de formation à l'acquisition de compétences étriquées et de gestes professionnels limités, au détriment d'un diplôme sanctionnant une qualification globale porteuse d'évolution dans la formation ou la professionnalisation. Ainsi, on assigne à l'enseignement professionnel la mission de pourvoir en exécutants aux qualifications tronquées des emplois à bas salaires et des métiers précaires. Le pays a pourtant à l'inverse besoin d'ouvriers et de techniciens hautement qualifiés notamment pour engager la planification écologique. À l'évidence, cette réforme ne semble pas prête. Les personnels et les chefs d'établissement se débattent en plein brouillard. Les référentiels de formation ne sont pas prêts, les parcours de détermination en classe de seconde ne sont pas organisés, et sont largement inadaptés à l'offre réelle des établissements. Le Gouvernement liquide le cadre de référence commun aux établissements. Sous couvert d'autonomie, c'est la désorganisation et la mise en concurrence entre établissements, entre filières et entre disciplines, qui se profile. Face cette désorganisation programmée de l'enseignement professionnel, il souhaite savoir s'il envisage la possibilité d'un moratoire immédiat sur la mise en application de cette réforme destructrice ainsi l'ouverture enfin d'un débat parlementaire sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'enseignement professionnel, malgré ses réussites nombreuses et l'engagement des enseignants, connaît des déséquilibres et manque parfois de lisibilité pour les élèves et leurs familles. C'est pourquoi il est nécessaire d'engager sa transformation, afin de lui redonner l'attractivité et le prestige qu'il mérite, et lui permettre d'amener ses élèves vers l'excellence. Le projet de transformation de la voie professionnelle, présenté le 28 mai 2018, s'inscrit dans un processus de large concertation : - d'abord dans le cadre de la mission confiée à madame la députée Céline Calvez et au chef étoilé Régis Marcon : le rapport qu'ils ont remis le 22 février 2018 fait suite à de plus de 120 consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation nationale, du monde professionnel, dans les lycées professionnels, les lycées polyvalents, les CFA, les campus des métiers et des qualifications, les entreprises. Un hackaton de la voie professionnelle, qui a rassemblé élèves, parents, enseignants, chefs d'établissement, responsables de formation continue, chefs d'entreprise, représentants des branches professionnelles, associations, a par ailleurs été également organisé ; - puis dans le cadre de la préparation de

projet de transformation, les acteurs ont été à nouveau rencontrés et consultés à de nombreuses reprises ; - ce processus se poursuit aujourd'hui autour de chacun des aspects de cette réforme : les organisations syndicales sont systématiquement associées, à la fois dans les instances (commissions spécialisées, conseil supérieur de l'éducation) et dans les phases de consultation (référentiels et programmes, pour lesquels l'ensemble des professeurs sont également consultés), et reçues par le cabinet du ministre et la direction générale de l'enseignement scolaire. La transformation qui s'engage vise à : - faire émerger une nouvelle génération de campus des métiers et des qualifications, à la fois lieux de vie, de formation, d'innovation et de réussite ; - mettre en cohérence les contenus de formation pour mieux répondre aux enjeux économiques d'aujourd'hui et de demain ; - définir une offre de formations ambitieuse et attractive en liaison avec les secteurs d'activités porteurs comme le numérique, l'énergie, ou les savoir-faire français ou l'environnement, tout en accompagnant la transformation des formations qui insèrent le moins ; - adapter le parcours aux besoins de chacun, avec le CAP qui pourra être préparé en 1, 2 ou 3 ans en fonction des profils des élèves, et le baccalauréat professionnel qui sera plus progressif et plus lisible (classe de seconde professionnelle organisée par grandes familles de métiers, choix de la spécialité a lieu à l'issue de l'année de seconde, décision en classe de terminale professionnelle de s'insérer professionnellement ou de poursuivre ses études). Pour ce qui concerne les horaires d'enseignement, les emplois du temps des élèves de la voie professionnelle sont très chargés, beaucoup plus que dans la voie générale et technologique. Par souci d'équité entre les différentes filières, les volumes horaires des élèves seront harmonisés et allégés. Ainsi, cette transformation de la voie professionnelle se traduira-t-elle par un meilleur encadrement des élèves qui pourront progresser plus vite. Toutes les disciplines de spécialités professionnelles et générales vont contribuer (à l'exception des disciplines de prévention-santé-environnement, en secteur production et de celle d'économie-gestion en secteur des services de baccalauréat professionnel) à cet allègement de l'emploi du temps : - il autorise de nouvelles modalités d'enseignement comme la co-intervention devant un même groupe d'élèves de deux professeurs d'enseignement général et professionnel, la réalisation d'un chef d'œuvre dans un cadre pluridisciplinaire ; - il libère également du temps hebdomadaire pour pratiquer des activités culturelles et sportives, rechercher des lieux de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et suivre des enseignements facultatifs proposés dans l'établissement ; - il permet aux établissements des choix d'organisation différents en fonction de leur projet, des spécialités professionnelles qu'ils offrent, du profil des élèves. Les conditions d'apprentissage de l'élève seront privilégiées grâce à : - un meilleur taux d'encadrement pour faciliter l'acquisition des savoirs en petits groupes (plus de dédoublements avec un volume complémentaire "d' heures professeur" de référence augmenté de 2h) ; - une grille horaire annualisée et unifiée entre secteurs production et services pour faciliter la supervision de la progressivité des apprentissages des élèves sur le cycle et la réalisation des PFMP ; - des modalités d'interventions pédagogiques pluridisciplinaires qui articulent les disciplines d'enseignement général aux enseignements professionnels (co-intervention d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel devant un même groupe, réalisation d'un chef d'œuvre). Cette organisation renforce l'accompagnement personnalisé de l'élève à toutes les étapes de son orientation pour l'aider à faire ses choix et ce jusqu'au baccalauréat professionnel dont la double finalité est réaffirmée : l'insertion professionnelle immédiate ou la poursuite d'études. Enfin, l'accompagnement des enseignants dans la mise en place de ce nouveau lycée professionnel est une nécessité absolue. C'est pourquoi des ressources pédagogiques seront très prochainement mises à leur disposition, des réunions seront organisées dans les établissements, ainsi que des formations académiques qui leur permettront de s'emparer de ces sujets.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Mélenchon
Circonscription : Bouches-du-Rhône (4e circonscription) - La France insoumise
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16785
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 février 2019, page 1268
Réponse publiée au JO le : 30 avril 2019, page 4086